

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois Décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE, Maire.

Date de convocation : 26 novembre 2018 / Date d'affichage : 26 novembre 2018

Présents : Christian VERMELLE, Michèle LIARD, Robert ARIIS, Dominique THEVENET, Eric BONNOT, Sylvette VIRET, Philippe MONOD, Pierre SEVE.

Absents : Geneviève CLAVIOZ

Procurations : Geneviève CLAVIOZ pour Philippe MONOD,

Secrétaire de séance : Sylvette VIRET

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 octobre 2018.

38-2018 Demande de subvention au Conseil SAVOIE MONT BLANC Savoie-biblio pour le développement de services numériques et l'informatisation et services liés à la gestion informatisée d'une bibliothèque ou d'un réseau de lecture publique

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune souhaite entreprendre des travaux de développement et d'informatisation des services liés à la gestion informatisée d'une bibliothèque.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter le conseil SAVOIE MONT BLANC Savoie-biblio pour une demande subvention pour la réalisation du développement et l'informatisation des services liés à la gestion informatisée d'une bibliothèque,
- Signer l'ensemble des pièces afférents au dossier cité en objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès des services du Conseil SAVOIE MONT BLANC Savoie-biblio, au titre de l'année 2019 pour réaliser ces travaux.

39-2018 PDIPR - Signature d'une convention d'entretien avec la CC Rumilly Terre de Savoie, la CC Usse et Rhône ainsi que les communes de Clermont et Menthonnex-sous-Clermont concernant l'entretien des sentiers «Chemins du Soleil» et «Portes de l'Albanais».

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) est compétente en matière de « définition du schéma communautaire des itinéraires pédestres ». Les sentiers pédestres sont ceux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Ain et de la Haute-Savoie (P.D.I.P.R).

Les sentiers des « **Chemins du Soleil** » et « **Portes de l'Albanais** » se trouvent à cheval sur les intercommunalités Usse et Rhône et Rumilly Terre de Savoie.

La CC Rumilly Terre de Savoie, propose de signer avec les différentes communes concernées, une convention de partenariat pour la gestion des tronçons situés sur leurs territoires. La gestion de ces sentiers est transférée à la CC Terre de Savoie cependant chaque commune a le devoir d'informer la CC Rumilly Terre de Savoie des différents incidents et de sécuriser ceux-ci avant l'intervention de celle-ci.

Il est rappelé que la police du Maire s'applique sur les différents tronçons du sentier situés sur sa commune et que des démarches administratives (arrêtés...) pourront être prises afin de sécuriser le passage des usagers.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

ACCEPTE de transférer la gestion des itinéraires et du mobilier signalétique des « Chemins du Soleil » et « Portes de l'Albanais » (itinéraire et balisage sur Plan de Balisage) à la CC Rumilly Terre de Savoie.

AUTORISE le Maire à signer la convention liant la commune de Clermont à la CC Rumilly Terre de Savoie pour la gestion de la signalétique et l'entretien annuel des sentiers « **Chemins du Soleil** » et « **Portes de l'Albanais** » sur les parties des itinéraires situés sur la commune de Clermont.

40-2018 Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, transmission électronique des documents de commande publique.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que compte tenu des prescriptions de la circulaire du 30 octobre 2018, en vigueur au 1^{er} janvier 2019, et portant sur la télétransmission des dossiers de commande publique via l'application @CTES, il convient de passer un avenant à la convention entre le Préfet de la Haute-Savoie et la commune de Clermont portant sur la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité afin d'inclure la télétransmission des dossiers de commande publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** pour la télétransmission des dossiers de commande publique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ente la Préfecture de la Haute-Savoie et la commune de Clermont.

41-2018 Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire rappelle que :

La Bibliothèque Départementale Savoie-biblio apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque intercommunale Clermont-Droisy par :

- L'expertise et les conseils techniques,
- L'offre de formation,
- L'ingénierie culturelle et les outils d'animation,
- L'offre documentaire (prêts de documents, ressources numériques)

Afin d'assurer et d'améliorer les prestations rendues aux lecteurs, il convient d'informatiser le service dans le but de :

- Faciliter les opérations matérielles de prêts,
- Avoir une réactivité accrue aux demandes des lecteurs,
- Posséder une assistance dans la gestion des achats de livres,
- Etre aider à la confection du rapport annuel d'activité,
- Avoir des relations affinées avec Savoie Biblio.

La présente convention a pour objet de définir le partenariat avec la commune de Droisy pour la gestion financière de la bibliothèque intercommunale Clermont-Droisy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Droisy.

42/ Budget principal – Décision modificative n° 1

Augmentation de crédit suite un emprunt supérieur (trois cent milles euros au lieu de deux cent milles euros)

- Augmentation de crédit au chapitre (immobilisations en cours) 023 : 100 000,00 €
- Augmentation de crédit au chapitre (emprunts et dettes assimilés) 016 : 100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

43/ Budget annexe eau – Décision modificative n° 1 – Virement de crédit

Augmentation du budget au chapitre 20

Section investissement :

- Diminution de crédit au chapitre (immobilisations corporelles) D 21 : 3 500,00 €
- Augmentation de crédit au chapitre (immobilisations incorporelles) D 20 : 3 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

| |
|----------------------------------|
| <u>QUESTIONS DIVERSES</u> |
|----------------------------------|

- 1/ Réunion PLUi le 17 décembre à 20h00 à Seyssel.
- 2/ Baisse de la redevance de l'eau qui passe de 0,29 à 0.27€.
- 3/ Présentation de la liste de contrôle électorale,
- 4/ Devis escaliers + plateforme pour travaux église : faire une demande de subvention.
- 5/ Commission animation : remercie Robert, Sylvette et Pierre
- 6/ Repas de la bibliothèque

Monsieur le Maire lève la séance à 20h50

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- en exercice 9
- présents 8
- absents 1
- pouvoirs 1

Date de séance

03/12/2018

Nombres de délibérations

6

| | | |
|--------------------|----------|--|
| Christian VERMELLE | Présent | |
| Michèle LIARD | Présente | |
| Robert ARIIS | Présent | |
| Philippe MONOD | Présent | |
| Geneviève CLAVIOZ | Présente | |
| Eric BONNOT | Présent | |
| Sylvette VIRET | Présente | |
| Dominique THEVENET | Présent | |
| Pierre SEVE | Présent | |